



## **XBRL France annonce la publication de la Taxonomie Comptes Annuels V2.0, version complète et conforme au Plan Comptable Général**

*Suite à la décision du Conseil National de la Comptabilité en date du 20 avril dernier qui a reconnu la taxonomie comptes annuels conforme au Plan Comptable Général, XBRL France a approfondi ses travaux et fournit aujourd'hui une taxonomie comptes annuels complète V2.0 2009-07-07, avec 3 points d'entrée (système de base, système abrégé et système développé).*

Le Conseil National de la Comptabilité a confirmé, le 20 avril 2009, par un courrier de son Président, Monsieur Jean-François Lepetit, à l'attention du Président d'XBRL France, Monsieur Philippe Bonnin, que des "...travaux présentés à la Commission des normes comptables privées et au Collège du CNC, il ressort que les libellés retenus par la taxonomie des comptes annuels dans sa version V2.0, sont conformes aux principes du règlement n°99-03 du Comité de la réglementation comptable relatif au plan comptable général (dans sa version arrêtée au 14 décembre 2007) et correspondent, en particulier, aux documents de synthèse prévus par ses articles 521-1 à 523-2 et 532-1 à 532-4".

### **Des travaux approfondis pour une taxonomie complète couvrant l'ensemble des systèmes comptables de présentation des comptes annuels (base, abrégé et développé).**

Fort de cette reconnaissance, le groupe de travail a approfondi ses recherches afin de faire correspondre la première version de la taxonomie V1.0 avec l'ensemble du système comptable général. Il a donc élaboré cette seconde version de travail publique (public working draft), la taxonomie Plan Comptable Général version 2.00 datée du 7 juillet 2009, qui couvre l'ensemble des tableaux définis dans le Plan Comptable Général pour le système abrégé, le système de base et le système développé (bilan, compte de résultat et tableaux de l'annexe).

Cette taxonomie est une étape supplémentaire vers une taxonomie Comptes Annuels dont l'objectif est de couvrir l'ensemble des comptes annuels du Plan Comptable Général, incluant la totalité de l'annexe pour les trois systèmes comptables. Elle est disponible, dès à présent, sur le site internet de l'association XBRL France : [www.xbrl.fr](http://www.xbrl.fr).

### **La taxonomie, en quelques mots**

Une taxonomie est un dictionnaire de données intelligent.

Le langage XBRL distingue la présentation (la mise en forme), du contenu (les données), grâce à des balises qui permettent de déterminer la sémantique (le sens) des données. **La taxonomie définit les types de données et les relations entre ces données**, par référence à un domaine ou à une réglementation précise (par exemple, normes IFRS ou bien plan comptable normes comptables françaises, directives européennes...). Des balises (ou tags) spécifient la donnée.

**La « grammaire » précise, quant à elle, le type de cette donnée** (date, montant, devise...), les libellés qui lui sont associés (éventuellement dans différentes langues et pour différentes utilisations), les types de documents de présentation qui utilisent cette donnée et les règles de calcul où elle intervient. Pour simplifier, la donnée est toujours accompagnée des informations qui permettent de la comprendre (à l'inverse de la structure rigide d'un message informatisé).

### **Langage international et modulaire, XBRL facilite l'interopérabilité transfrontalière de demain**

La Taxonomie Comptes Annuels repose sur la souplesse et l'extensibilité du langage XBRL

(eXtensible Business Reporting Language). Ce langage, libre de droits, permet de réduire les coûts et de fiabiliser la transmission de l'information financière. Basé sur le standard XML, il offre un accès direct et interactif à chaque élément comptable identifié de manière unique dans des référentiels partagés par les métiers concernés appelés « taxonomies ».

XBRL est totalement indépendant des plates-formes tant matérielles que logicielles. Unique au monde, il fait lui-même appel à d'autres standards existant, comme, par exemple, les codes de devises ISO. De ce fait, les données ne sont pas ambiguës. Elles sont réutilisables dans n'importe quel pays et dans n'importe quelle langue, à condition de disposer de (ou d'importer) la taxonomie nécessaire et les traductions des libellés.

En langage XBRL, et pour un référentiel donné (les IFRS par exemple), la notion de revenu sera la même au Japon, en Espagne, en Grande-Bretagne... ou en France. **La donnée n'est plus liée à un système informatique propriétaire et devient lisible par tous.**